

Charte réseaux sociaux de la commune

Facebook et Instagram sont des services en ligne sur internet qui permettent de publier et de partager des informations de natures différentes (textes, photographies, liens, articles, affiches...) à destination d'un large public. Les outils Facebook et Instagram permettent également d'interagir entre « amis » ou « fans » sur toutes les publications en utilisant les commentaires. Cependant, si ces outils constituent une plateforme idéale de diffusion d'information et d'échanges, la municipalité ne souhaite pas en faire un forum. En effet, un forum nécessite l'affectation d'un agent à sa gestion dont ne dispose pas le service communication de la ville de Bruyères-le-Châtel.

« Aimer » ou « liker » les pages Facebook et Instagram « Ville de Bruyères-le-Châtel » suppose l'acceptation sans réserve et le respect des règles énoncées ci-dessous. Ces pages **sont avant tout une plateforme d'information concernant les rendez-vous municipaux et associatifs se déroulant à Bruyères-le-Châtel ou dans les environs.** Elles permettent de relayer les manifestations et d'y convier un large public.

Elles sont également un moyen d'information de la population des actions de la municipalité dans le cadre de la vie communale (sous réserve du respect des dispositions législatives en vigueur). Tout commentaire injurieux, insultant, diffamatoire envers ces publications correspond à une dévalorisation du travail des agents de la commune et dénigre la ville de Bruyères-le-Châtel au travers de ses représentants, c'est pourquoi ils sont automatiquement supprimés. Il ne s'agit en **aucun cas d'un outil à vocation politique**, c'est pourquoi tout commentaire ou publication ayant un caractère politique sera également supprimé.

Les pages Facebook et Instagram ne sont qu'un support de communication au même titre que le site internet ou le journal municipal. Toute demande de renseignements ou de précisions par rapport aux événements communaux, toute interpellation des services ou des élus doivent donc être adressées à l'accueil de la mairie pour être redirigées vers les services compétents.

Sur les pages Facebook et Instagram de Bruyères-le-Châtel, il est interdit de :

- promouvoir des activités illégales sous quelque forme que ce soit, notamment la copie ou la distribution non autorisée de logiciels, de photos et d'images, le harcèlement, la fraude, les trafics prohibés.
- tenir des propos à caractère diffamatoire, raciste, homophobe, incitant à la violence ou à la haine ou à la xénophobie.
- promouvoir la pornographie, la pédophilie, le révisionnisme et le négationnisme.
- publier des contenus contrevenant aux droits d'autrui, incitant aux crimes, aux délits et la provocation au suicide.
- détourner l'usage de cette page pour y exercer de la propagande ou du prosélytisme politique, religieux ou sectaire, ainsi qu'à des fins commerciales.
- dénigrer gratuitement la municipalité, les élus ou les agents.

Afin de protéger ces derniers, et compte tenu des règles énoncées ci-dessus, **la commune se réserve le droit de masquer ou de supprimer des commentaires** des pages Facebook et Instagram s'ils ne respectent pas cette charte. La commune se réserve la possibilité, en derniers recours **de bannir définitivement des pages tout utilisateur qui violerait ces règles** et qui n'interviendrait sur les pages que pour perturber l'action d'information de la municipalité. La municipalité se réserve le droit de poursuivre en justice ces comportements outranciers.

Droit à l'image :

- dans le cas d'évènements publics, la diffusion de photos de groupe où les personnes ne sont pas identifiables, ne nécessite pas l'accord de la personne photographiée ou filmée sous réserve du respect de sa dignité.
- dans le cas où une personne est clairement identifiable, il est nécessaire d'avoir un accord écrit (autorisation du responsable légal pour un mineur) pour la diffusion ou la publication.
- en cas de contestation du droit à l'image, il est possible d'exercer un droit de retrait en contactant le service communication de la ville de Bruyères-Le-Châtel à l'adresse suivante : communication@bruyereslechatel.fr